

RÈGLEMENT & DOSSIER D'INSCRIPTION

LA GRIMOBILE : Course de caisses à savon !

Samedi 18 & dimanche 19 avril 2026

Office Municipal de Tourisme et d'Animation Culturelle de Grimaud

1 Préambule – Page 2

- 1.1 Evènement – Page 2
- 1.2 Les catégories et les prix – Page 3
- 1.3 Sécurité – Page 3
- 1.4 Responsabilité des participants – Page 4
- 1.5 Règles générales – Page 4
- 1.6 Définitions – Page 5

2 Règlement Général – Page 5

- 2.1 Âge minimum – Page 5
- 2.2 Pilote et copilote – Page 5
- 2.3 Vêtements des pilotes et copilotes – Page 6
- 2.4 Energie motrice – Page 6
- 2.5 Caméra de bord, compteur de vitesse, chronomètre – Page 6
- 2.6 Remorquages – Page 6
- 2.7 Numéros de course – Page 6
- 2.8 Responsabilités – Page 6
- 2.9 Contrôle technique – Page 7

3 Règlement de construction et de sécurité (identique pour un pilote ou un binôme) – Page 7

- 3.1 Le châssis – Page 7
- 3.2 Le plancher – Page 7
- 3.3 Le pare-brise – Page 7
- 3.4 La direction – Page 8
- 3.5 Les freins – Page 8
- 3.6 Le siège – Page 8
- 3.7 La ceinture ou harnais – Page 8
- 3.8 L'arceau de sécurité – Page 8
- 3.9 Les pneus – Page 8
- 3.10 La piste – Page 8
- 3.11 Les sanctions – Page 8
- 3.12 Points particuliers – Page 8
- 3.13 Publicité / sponsoring – Page 8

4 Déguisement et animation – Page 9

5 Annulation de la course – Page 9

6 Droit à l'image – Page 9

7 Déroulement de la course – Page 9

8 Inscriptions – Page 10

Seul ou à deux, entre amis, en famille ou entre collègues pour représenter votre entreprise, venez vous régaler à la Grimobile, une course complètement folle qui ravira les fous de vitesse, les mordus de mécanique et les personnes les plus créatives. Bonne humeur et courage devront être au rendez-vous pour gagner l'un des prix !

Un conseil : attachez bien vos casques et affutez vos freins !

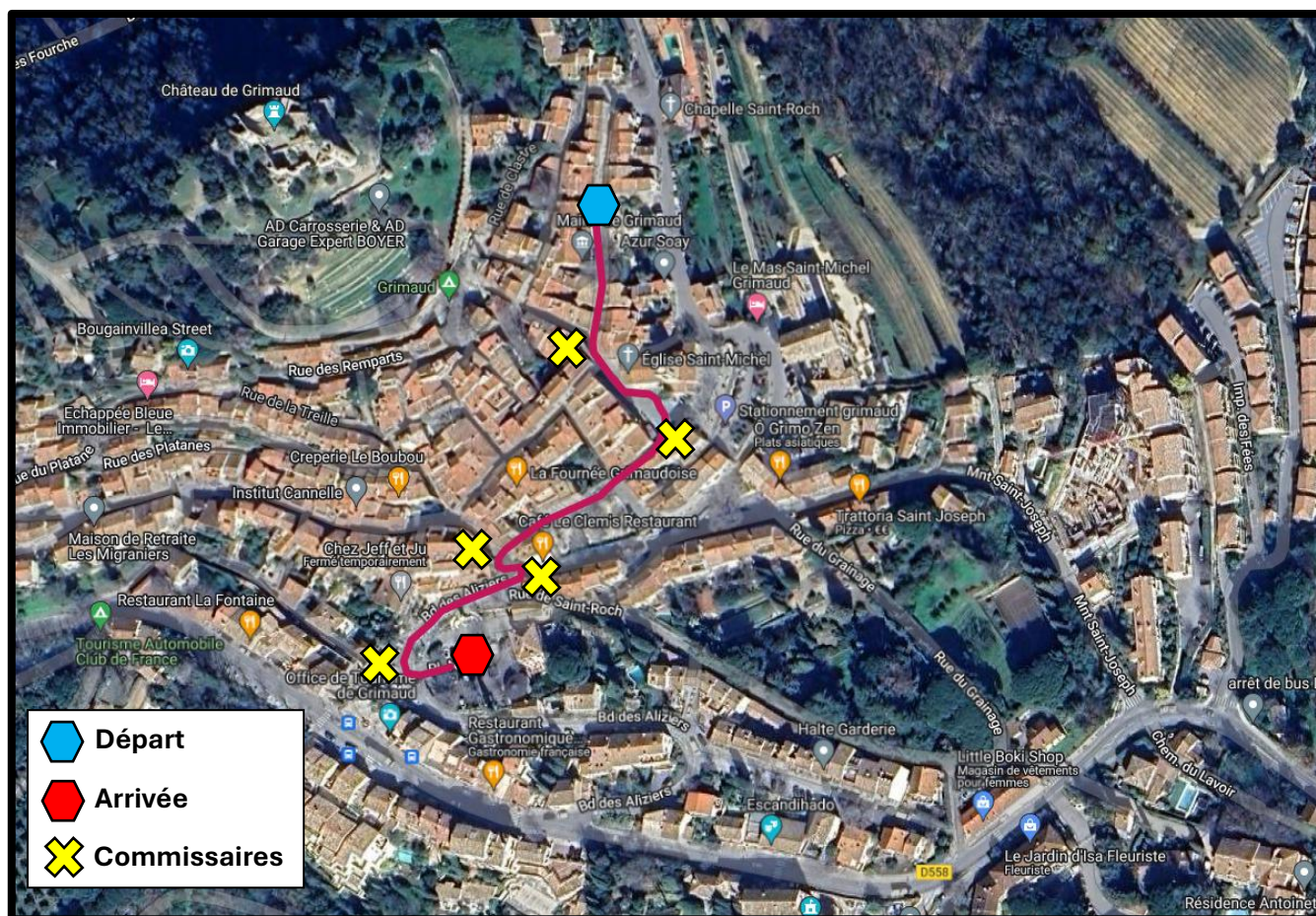
1 Préambule

1.1 Evènement

Il est organisé par l'Office Municipal de Tourisme et d'Animation Culturelle de Grimaud, le samedi 18 et dimanche 19 avril 2026, la deuxième édition d'une course de caisses à savon nommée « **Grimobile** » traversant le village de Grimaud, avec pour point de départ le parvis de la Mairie, et comme zone d'arrivée la Place Neuve.

Le parcours, identique à l'édition 2025, est donné à titre indicatif et pourra être modifié jusqu'au jour du départ.

D'une longueur de 300 mètres, il comprend plusieurs descentes jusqu'à 6%, des courbes très techniques, des lignes droites et quelques obstacles et petits sauts ajoutés sur le parcours :



Le programme des journées du 18 et 19 avril est donné à titre indicatif et pourra être modifié selon le nombre d'inscriptions, la météo ou tout autre évènement, à la discrétion des organisateurs :

- **SAMEDI 18 AVRIL 2026, en nocturne !**

20 véhicules (*restera les 10 meilleurs pour le lendemain*)

- 16h00 : Contrôle des inscriptions, distribution des numéros de course et contrôle technique (*Parvis de la Mairie*)
- 16h45 : Inauguration du circuit
- 17h00 à 18h30 : Manche d'essai non chronométrée (un passage par véhicule une place, deux passages pour les deux places)
- 18h30 à 19h30 : 1^{ère} session chronométrée (*de jour*)
- 19h30-20h30 : Restauration sur place, bars, et concert ! (*Place Neuve*)
- 20h45 à 21h45 : 2^{ème} session chronométrée (*en nocturne !*)
- 22h00 : fin des animations
 - *Les véhicules participants à la course du lendemain sont stationnés en parc fermé et sécurisé pour la nuit – aucun retour des véhicules aux domiciles des concurrents.*

- **DIMANCHE 19 AVRIL 2026**

30 véhicules (*restera les 15 meilleurs pour les finales l'après-midi*)

- 9h30 : Contrôle des inscriptions, distribution des numéros de course et contrôle technique (*Parvis de la Mairie*)
- 11h00 à 13h00 : Manche d'essai (un passage par véhicule une place, deux passages pour les deux places)
- 13h00-14h00 : Restauration sur place, bars, et concert ! (*Place Neuve*)
- 14h00 à 15h15 : 1^{ère} session chronométrée
- 15h15 à 16h30 : 2^{ème} session chronométrée

Grande finale à 25 véhicules, avec les 10 plus rapides du samedi soir, et les 15 plus rapides du dimanche !

- 17h00 à 17h30 : Présentation des équipages, et parade des candidats
- 17h30 à 18h30 : Finale chronométrée (un seul passage)
- 19h00 : Remise des prix
- 20h00 : fin des animations

Un DJ et un speaker assureront l'animation tout au long du week-end et sur l'intégralité du parcours ; Des musiciens live seront présents ; Les courses seront filmées et des écrans géants seront disposés pour le public.

Un apéritif (sans alcool) et un petit-déjeuner seront offerts aux concurrents lors des contrôles techniques.

1.2 Les catégories et les prix

Tous les concurrents, à partir de 14 ans, concourent dans la même catégorie.

Trois types de prix seront décernés :

- Le prix « **Rapidité** » qui récompensera le véhicule le plus rapide au chronomètre lors de la grande finale du dimanche après-midi.
- Le prix « **Rigolade** » qui récompensera l'originalité de la caisse à savon par un jury défini en amont de la course.
- Le prix « **Coup de cœur du public** » qui récompensera le véhicule préféré du public, sur des critères qui sont propres à chacun, par vote numérique du public tout au long du week-end.

En parallèle, un défi municipal est organisé et réservé aux salariés de la Mairie de Grimaud et de l'Office Municipal de Tourisme et d'Animation Culturelle de Grimaud. Ce challenge verra l'attribution d'un prix « **Rapidité** ».

Le présent document s'entend pour tous les participants de la journée.

1.3 Sécurité

Le parcours est balisé par des ballots de paille, barrières...

Des signaleurs sont disposés dans les endroits dangereux ou stratégiques en liaison permanente avec les organisateurs. Les engagés doivent respecter le circuit et s'engagent à ne pas modifier, ni mettre des marques au sol. La descente se fait sur circuit totalement fermé à la circulation. Des secouristes seront présents.

Durant la course, les pilotes devront respecter les instructions des commissaires de sécurité situés sur le parcours. Ceux-ci utiliseront leurs drapeaux :

- Le drapeau vert signalera que la piste est libre de tout danger ;
- Le drapeau rouge indiquant que la piste est non utilisable, la course est neutralisée ;
- Le drapeau à damier noir & blanc symbolise l'arrivée de la course.

1.4 Responsabilité des participants

L'Office Municipal de Tourisme et d'Animation Culturelle de Grimaud, organisateur de la Grimobile, décline toute responsabilité en cas de vols, d'incidents, ou d'accidents au cours de cette manifestation.

Chaque personne est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement et doit être couverte par sa propre assurance responsabilité civile. L'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants ou à des tiers.

L'organisateur ne fournira aucun véhicule et ne peut en aucun cas être tenu responsable de la défaillance des caisses à savon des participants. Seuls les participants, eux-mêmes sont responsables entièrement de tous dommages causés à eux-mêmes ou à des tiers.

Les personnes mineures restent en permanence y compris pendant la course sous la responsabilité et la surveillance de leur représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. Le représentant légal au même titre que son enfant, devra apposer la mention lu et approuvé sur le bulletin d'inscription et le signer.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable de toute blessure que les participants pourraient subir en réalisant des actions dans le cadre de cette course.

Les participants garantissent qu'ils ne sont atteints d'aucun problème de santé ou touché par des circonstances susceptibles de les empêcher de participer de manière sécuritaire à la course ou de poser un risque réel à la sûreté d'autrui.

Les participants conviennent également que rien ne leur interdit par ailleurs de participer à la course, pour quelque raison que ce soit.

1.5 Règles générales

La direction de course est seule juge des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules. Elle peut exclure des véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité requises. Elle prononce les disqualifications ou fixe les pénalités pour non-respect du règlement. Le directeur de course assisté du chronométreur et de ses adjoints sont les seuls compétents.

Les commissaires de course sont placés sous la responsabilité du directeur de course.

Chaque pilote a droit à une manche d'essai, qu'il pourra refaire uniquement si celle-ci ne s'est pas déroulée dans de bonnes conditions. **Un pilote ou son équipage arrivant en retard sera ou seront disqualifié(s).**

Néanmoins, pour les véhicules biplaces, deux descentes sont possibles lors de la manche d'essai afin que chaque pilote puisse s'exercer.

Il est indispensable que le pilote et (si) copilote soi(en)t à bord du véhicule lorsque la caisse à savon franchira la ligne d'arrivée.

Note : Une caisse peut effectuer une seule descente par manche. Elle ne peut se prêter entre deux pilotes pour la même descente.

Attention : En raison de son implantation et de ses origines médiévales, le village de Grimaud dispose de très peu de places de stationnement ; un système de navettes gratuites sera mis en place pour le public.

Pour les participants à la course, un parking sera à votre disposition dans le village.

Notre équipe sur place vous accueillera et vous guidera tout au long du week-end.

Un sens de circulation unique sera mis en place dans le village de Grimaud avec une entrée unique par la montée Saint-Joseph.

Validation et exposition des caisses : Contrôle technique et validation des caisses à savon sur le parvis de la Mairie le samedi 18 avril dès 17h00 et le dimanche 19 avril dès 9h30. Un parking d'exposition sera prévu sur place.

Si votre véhicule n'est pas validé par la direction de course lors des contrôles techniques, votre participation sera annulée et ne donnera pas droit au remboursement de votre inscription.

1.6 Définitions

Caisse à savon : Véhicule de type automobile sans moteur à trois roues ou plus, ayant un système de direction actionné par un volant ou guidon. Des systèmes de suspensions des roues sont autorisés. Un système de freinage est obligatoire sur deux roues au moins. La caisse doit être dépourvue de pédales et chaines. Le pilote doit pouvoir maîtriser la direction de l'engin. La fabrication de la caisse à savon doit être faite artisanalement. Elle se déplace par la seule force de la gravité. Elle est composée en bois ou en métal, ou d'objets de récupération. Les contraintes de construction sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants.

Aucune contrainte n'est imposée aux véhicules en largeur, longueur et poids, mais les participants doivent comprendre que le parcours traverse le village médiéval de Grimaud avec ses ruelles parfois étroites (certains passages sont inférieurs à 2 mètres de largeur) et ses porches bas (plusieurs passages inférieurs à 1,80m de hauteur).

2 Règlement Général

Ce règlement fait la synthèse de la course de caisses à savons de Grimaud et s'impose à tous.

2.1 Âge minimum

Seuls ou accompagnés, les mineurs de moins de 14 ans ne pourront malheureusement pas participer à la course.

Pour toute inscription d'un mineur de 14 à 17 ans inclus, une autorisation parentale, ou signée d'un tuteur légal est obligatoirement à joindre. Celui-ci doit être présent tout au long de l'épreuve. Il est responsable de son enfant mineur. L'inscription est effectuée par le représentant légal accompagnateur et sous sa seule responsabilité.

Le participant mineur pourra participer dans un véhicule une place, seul, ou en biplace, à deux.

2.2 Pilote et copilote

La course de caisses à savon de Grimaud est ouverte aux véhicules une place et deux places. Le nombre maximum de personne à bord d'un engin est de deux.

2.3 Vêtements des pilotes et copilotes

Pour la descente : Casque (casque intégral à privilégier ou à défaut casque avec mentonnière et lunettes), gants (les doigts doivent être protégés), chaussures fermées et tenue intégrale (pas de shorts) sont obligatoires et devront être présentés lors du contrôle technique matinal.

2.4 Energie motrice

Tous dispositifs aptes à fournir de l'énergie au véhicule de course, comme moteur électrique, ressorts, pédales, volants, manivelles, etc. sont interdits.

L'unique énergie admise est l'énergie gravitationnelle, qui pourra être assistée par la force humaine : **les pousseurs sont autorisés au départ ou sur le parcours si la vitesse vient à manquer.**

L'usage de batteries sèches de plus de 3.5V, de batteries à acide, de spray, de gaz d'air comprimé ou autres sources d'énergie sont strictement interdit sur tous les véhicules.

2.5 Caméra de bord, compteur de vitesse, chronomètre

Les caméras embarquées, les compteurs de vitesse à batterie de type vélo, y compris les modèles de type compétition automobile avec transfert de données par ordinateur sont autorisés. Ils sont autorisés si fixés avant le contrôle technique.

2.6 Remorquages

Des points d'attache fixés solidement à l'avant et à l'arrière de chaque véhicule de course sont obligatoires. Chaque véhicule de course possédera 2 jeux de sangles de remorquage d'au moins 1,5 mètre de long, et muni à chaque extrémité de mousquetons. L'usage de câble métallique est interdit. **Toutes responsabilités seront à la charge des coureurs en cas de casse lors de la remontée.**

2.7 Numéros de course

Le dossard sera remis après validation du jury d'homologation. Chaque caisse devra prévoir à l'avant une zone permettant de positionner le dossard (format 30cm x 30cm environ). Il peut être retiré pendant la course sur décision des commissaires de course si la conduite ou le comportement n'est pas en adéquation avec l'esprit de la course de caisses à savon ou si le véhicule est jugé non conforme lors de la course.

2.8 Responsabilités

Le propriétaire et le pilote (ou son représentant légal) se rendent responsable de ce qui est construit et installé sur le véhicule de course y compris les dimensions de châssis, des roues, (le gonflage des pneumatiques est sous la responsabilité du pilote ou des parents), ses axes, freins, protections du pilote, etc. Chaque pilote devra être couvert par une responsabilité civile.

2.9 Contrôle technique

Une homologation obligatoire des caisses à savon sera faite par les organisateurs avant le départ de la course. Les constructions qui ne seront pas jugées fiables seront refusées, la participation du/des pilote(s) sera annulée et ne donnera pas droit au remboursement de l'inscription.

L'agrément autorisant le départ est donné dès que le véhicule est jugé conforme aux points évoqués dans le présent règlement. Le véhicule ne doit pas être dangereux pour les participants et les spectateurs.

Le contrôle technique pourra être effectué à tout moment de la compétition. Ceci vaut surtout pour les modifications pouvant être apportées aux différents véhicules de course pendant la durée de la compétition et ceci après le premier contrôle technique officiel.

Le pilote se tient à la disposition du commissaire technique en cas de contrôle technique. Toutes les décisions des commissaires techniques seront irrévocables.

Aux contrôles techniques, chaque pilote et copilote doit présenter son équipement (casque, gants, chaussures fermées, habillement) et les sangles/mousquetons.

3 Règlement de construction et de sécurité (identique pour les véhicules une place ou biplace)

3.1 Le châssis

Le châssis (qui forme la structure principale portant le véhicule) doit être construit en n'utilisant que des matériaux solides qui garantissent l'invariabilité des diamètres et paramètres techniques donnés par le règlement. Tous les assemblages doivent être solides et réalisés par des soudures, vis, rivets ou colles de résistance suffisante. La construction du châssis reste libre au constructeur. Les écrous doivent être assurés par des goupilles, des contre-écrous, des bagues d'arrêt en nylon (écrou Nylstop) ou des colles et pâtes de freinage de filets...

Aucun poids maximal n'est fixé.

3.2 Le plancher

Le plancher doit être complet mais il peut être constitué de plusieurs pièces, il doit protéger l'équipage sur toute la longueur de leurs corps et doit être assemblé au châssis.

3.3 Le pare-brise

Un pare-brise peut être mis en place. Il doit être réalisé avec un matériau qui ne puisse pas se briser. S'il est d'une épaisseur inférieure à 4 mm, il doit être protégé sur son épaisseur par du bandage plastique ou caoutchouc. Si l'épaisseur est supérieure à 4 mm il suffit d'arrondir le bord.

3.4 La direction

La direction doit avoir un jeu minimum. Elle peut s'effectuer sur toutes les roues. La direction doit être commandée par un volant ou un guidon.

3.5 Les freins

Un système de freinage est obligatoire. Des freins efficaces tout au long de l'épreuve sont obligatoires sur au moins 2 roues. Pas de freins au sol.

3.6 Le siège

Le ou les sièges doivent être fixés au plancher ou au châssis.

Le pilote (et son copilote éventuel) doit pouvoir quitter le véhicule seul et rapidement.

3.7 La ceinture ou harnais

Conseillé, mais non obligatoire.

3.8 L'arceau de sécurité

Conseillé, mais non obligatoire.

3.9 Les pneus

Le choix des roues est libre, pneus gonflés. La pression des pneumatiques doit être suffisante. Aucune tolérance ne sera permise. Tout pilote doit respecter la pression prévue par les pneus utilisés. Des pneus pleins peuvent être utilisés.

3.10 La piste

Toutes marques ou signes d'aide aux trajectoires et/ou aux freinages sont interdits sur la piste. (Les routes, protections, etc...). Les pilotes doivent respecter les consignes de sécurité.

3.11 Les sanctions

Le non-respect du présent règlement, entraînera l'exclusion de la compétition ceci sans aucune dérogation, ni remboursement de l'inscription.

3.12 Points particuliers

Les carcasses de voitures sont interdites. **Les fumigènes avec étincelle sont interdits.**

3.13 Publicité / sponsoring

La publicité est permise, elle ne doit pas exiger de transformation dangereuse, ni présenter de caractère politique, pornographique, syndical ou religieux ou porter atteinte aux personnes. Les publicités pour l'alcool ou le tabac sont interdites (sauf nom caricaturé).

4 Déguisement et animation

Le déguisement et l'animation seront pris en compte lors du résultat des concurrents. Voir point 1.2

La décoration comme l'animation est laissée au goût, à l'initiative et à l'imagination de l'équipage. Elle ne doit en rien augmenter les risques, aussi bien pour le pilote que pour les spectateurs.

5 Annulation de la course

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle, de crise sanitaire ou toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit de modifier le circuit et/ou d'annuler l'épreuve, y compris en cours de journée.

En cas de pluie, en raison de la dégradation des bottes de paille utilisées pour la sécurisation des parcours et du risque de glissade pour les véhicules, la course pourra être annulée et/ou reportée à un moment ultérieur.

La responsabilité des organisateurs ne saurait être recherchée si la course devait être modifiée, écourtée ou annulée.

En cas d'annulation complète de l'évènement par l'organisateur avant même le premier départ, le remboursement de l'inscription sera réalisé automatiquement pour tous les concurrents.

6 Droit à l'image

Le participant et son équipe accorde à l'Office Municipal de Tourisme et d'Animations Culturelle de Grimaud le droit de capturer et d'utiliser des enregistrements, vidéos et photographies avec leur image. L'acceptation de ce règlement vaut pour accord sans dérogation possible.

7 Déroulement de la course

Les participants s'élancent un par un sur une piste sécurisée. Aucune course entre caisses n'est autorisée simultanément.

Les courses de sélection pour la grande finale se dérouleront sur 2 manches : le meilleur temps chronométré dans l'une ou l'autre manche sera conservé. La moitié des véhicules engagés seront sélectionnés pour participer à la grande finale chronométrée. Le plus rapide lors de cette descente unique remportera le prix « Rapidité ».

Des prix seront décernés aux participants en fonction de leur créativité, de leur présentation/animation et de leur chronomètre (voir point 1.2).

Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier une caisse qui ne serait pas juger fiable au fur et à mesure de l'avancement des manches ou si les candidats ont un comportement non approprié à l'esprit de la journée.

Le nombre de manches pourra varier en fonction des conditions météorologiques.

Une zone restauration et buvette sera organisée afin d'accueillir les spectateurs et vos familles sur la Place Neuve de Grimaud. Celle-ci sera animée toute la journée par un DJ, un speaker et des groupes de musiciens live.

8 Inscriptions

Pour valider votre inscription, nous vous invitons à compléter le formulaire en ligne disponible sur le site : <https://my.weezevent.com/Grimobile2026> (paiement par carte bancaire uniquement) et à joindre les documents obligatoires :

- La pièce d'identité de chaque participant ;
- L'assurance Responsabilité Civile de chaque participant (ce document vous sera fourni sur simple demande par votre assurance Multirisque Habitation) ;
- Le présent règlement signé par chaque participant ;
- Le paiement de 30€ par véhicule.

Les différents documents doivent nous parvenir avant le mardi 31 mars 2026.

Bien que toute inscription soit définitive (aucun remboursement possible sauf annulation de l'évènement par l'organisateur sans proposition de report de date), les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription si elle est jugée non conforme ou incomplète.

La participation des concurrents pour cette deuxième édition de la Grimobile est limitée à 50 caisses à savon.

Attention, pour participer, il faut être âgé d'au minimum 14 ans le jour de la course.

Aucun des frais engagés ne sera remboursé, notamment les frais de déplacement pour participer à la Grimobile, de même que ceux engagés pour la conception et la réalisation de la caisse à savon, même si elle venait à être détruite ou endommagée lors de la course.

Les inscriptions le jour de la course sont impossibles.

9 Charte du pilote

Comme au quotidien, ces journées requièrent le respect des règles de sécurité, mais aussi le respect d'autrui où toute attitude et/ou propos injurieux, xénophobes, sexistes ou racistes sont proscrits. De la même manière, la décoration des véhicules doit être conforme à la législation et aux bonnes mœurs.

Le respect de l'environnement, du voisinage et un comportement citoyen responsable sont attendus des participants.

Enfin, la consommation d'alcool avant ou pendant la course est interdite. L'organisateur pourra soumettre un ou des pilotes à un éthylotest. La consommation de stupéfiant est rigoureusement interdite.

Toute violation entraînera l'exclusion immédiate de la manifestation.

Chaque participant est tenu de signer ce présent règlement et s'engage ainsi à le respecter.

Fait à _____

Le ____ / ____ / ____

Nom, prénom, signature de chaque participant avec la mention " lu et approuvé ".